



PROCÈS VERBAL **COMMISSION SPORTIVE SENIORS**

Mardi 03 mars 2026 PV n°26

PRESENTS : GUILLAUMEAU Vincent, BARONDEAU Christophe, GUILLAUMEAU Jessica, GADAUD Bertrand, BARIAU Marie, DI PIERRO José, ALLARD Samuel, VILLEPONToux Kevin.

EXCUSES : GARCIA CARPALL Julien, ALLARD Samuel, SUBRENAT Yannick, PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Exploitation des feuilles de matchs - Journées du 23.02 au 01.03.2026

Feuilles de match transmises à la commission de discipline :

Départemental 3 Créa Courtaige / Poule C

54040435 : Cours Pile Monbazill 1 - Faux Fc 2

Départemental 3 Créa Courtaige / Poule D

54041735 : Condat Sur Vezere Fc 1 - F.C. Saint Genies 1

54041737 : Foot Sud Bastide 2 - U.S.Marsaneix 1

54041739 : Sarlat Marcillac Fc 3 - Montignacoise Es 2

Départemental 4 Addis / Poule B

54060343 : Annesse Et Beaulieu 2 - Leguillac Auc 1

Départemental 4 Addis / Poule C

54056169 : Meyrals 1 - Limeuil Fc 3

Feuilles de match transmises à la commission des règlements et contentieux :

Départemental 3 Créa Courtaige / Poule B

54035063 : Neuvic St Léon AS 2 – Alliance Dronne 2

Forfait d'une journée :

Départemental 4 Addis / Poule A

54044306 : jumilhacoise US 2

Critérium à 8 / Phase 2 / Niveau 2

55388839 : Périgueux Foot 3

55388840 Montignacoise ES 3

Forfait Général :

Féminines à 8 D2 Amblard Plomberie

L'équipe de COC CHAMIERs 1 a déclaré forfait général.

En conséquence, les matchs que cette équipe devaient encore disputer dans cette poule, à compter de ce jour, ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 24 alinéa 6 des Règlements Particuliers du District. Ce club sera débité d'une amende de 80 €



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Régularisation des frais de déplacement Coupe

Coupe Département Dordogne

Match n°55518958 Jumilhacoise Us 1 - Javerlhac 1 du 22/02/2026

Déplacement de Javerlhac vers Jumilhac 55 km soit $(55/2) \times 1.60 = 44$ Euros

Le compte club de Jumilhac sera débité de 44 euros en faveur de celui de Javerlhac.

Coupe du District Mederick

N°55383169 La Catte 2 - Pays Montaigne Gurçon 3 du 25/01/2026

Déplacement de Pays Montaigne à Bergerac La Catte 29 kms soit $(29/2) \times 1.60 = 23.20$ €

Le compte de Bergerac la Catte sera débité de 23.20 euros en faveur de celui de Pays Montaigne Gurçon.

Challenge Sérirpub24

N°55526196 Bassimilhacois Fc 2 - Pays Montaigne Gurçon 2 du 22/02/2026

Déplacement de Pays Montaigne à Bassillac 80 kms soit $(80/2) \times 1.60 = 64$ €.

Le compte de Bassimilhac sera débité de 64 euros en faveur de celui de Pays Montaigne Gurçon.

N°55526198 Cours de Pile Monbazillac 1 - Pays Montaigne Gurçon 3 du 22/02/2026

Déplacement de Pays Montaigne à Monbazillac 25 kms soit $(25/2) \times 1.60 = 20$ €

Le compte de Cours de Pile Monbazillac sera débité de 64 euros en faveur de celui de Pays Montaigne Gurçon.

Les Présidents

GUILLAUMEAU Vincent
BARONDEAU Christophe

Secrétaire de séance

GUILLAUMEAU Jessica